



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du Jeudi 01 Février 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

Festival Foot U13F du 27/01/24 :

- A MONTEREAU

FORFAITS CHALLENGE

Challenge IDF U11F du 27/01/24 :

A ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE

Lecture du courriel du club de Montereau avisant du forfait de son équipe

*Forfait avisé

Festival Foot U13F du 27/01/24:

A CHAMPS

Lecture du courriel du club de St Pathus avisant du forfait de son équipe

*Forfait avisé

DEMANDE DE RAPPORTS :

CRITERIUM U13F à 8 - Poule B du 13/01/2024 :

Rencontre n° : 27516209

Rencontre: Saint Mard AS 1 – Val d'Europe FC 2

Lecture du mail de Mr Appert sur le déroulement du match, son arrêt, ainsi que sur les événements ayant eu lieu sur et hors terrain

La Commission prend connaissance du rapport de Mr MOSTEFAOUI, éducateur de AS St Mard, concernant le déroulé de la rencontre et les événements liés à l'environnement de l'équipe

La Commission prend connaissance du rapport de Mme GOUBAKOULY Allison, éducatrice du FC Val d'Europe, concernant le déroulé de la rencontre et les événements liés à l'environnement de l'équipe.

La Commission, au regard des rapports reçu, donne match perdu au club du FC Val d'Europe pour abandon de terrain et rappelle les deux clubs aux devoirs de leurs charges.

FESTIVAL FOOT U13F du 27/01/2024 :

Club recevant : ASA Montereau

Equipes concernées : ASA Montereau 1 – Sénart Moissy 2 – Le Mée Sports Football 2 – Varennes FC 1 – Entente Féminine Sud Seine et Marne 2

Lecture du mail de Mme Brancourt sur les conditions d'organisation et de déroulé du plateau, ainsi que sur les l'accès aux documents administratifs

La Commission demande des rapports, pour le 07/02/24, concernant les conditions d'organisation et de déroulé du plateau, ainsi que sur les l'accès aux documents administratifs à :

- L'éducateur ou l'éducatrice de l'ASA Montereau
- L'éducateur ou l'éducatrice de Sénart Moissy
- L'éducateur ou l'éducatrice de Le Mée Sports Football
- L'éducateur ou l'éducatrice du FC Varennes
- L'éducateur ou l'éducatrice de l'Entente Féminine Sud Seine et Marne

REPISE DE DOSSIER

CRITERIUM U15F à 8 - Poule C du 10/12/2023 :

Rencontre n° : 27517105

Rencontre: Claye Souilly Sports 1 – US Vaires 1

Lecture du mail de Mr Serrouart sur les conditions d'organisation et de non-déroulement de la rencontre en objet.

La Commission prend connaissance du mail de Mr GAMA Loïc, responsable école de foot de Claye Souilly Sports, reçu en date 02/01/24, concernant la demande de modification.

Considérant les explications fournies par le club du Claye Souilly Sports,

Considérant la relecture du mail de Mr SERROUART de l'US Vaires, ayant supposé un accord horaire sans retour écrit,

Considérant qu'aucun accord n'a été trouvé et que la rencontre ne pouvait pas avoir lieu,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission annule la décision de forfait non avisé au club du Claye Souilly Sports.

La Commission adresse un rappel aux devoirs de leurs charges aux deux clubs.